



Objet : Relevé de conclusions du groupe de travail Objectifs opérationnels pour le volet marin des sites N2000 « Baie de Saint-Brieuc Est » et « Cap d'Erquy Cap Fréhel ».

Lieu : visio ZOOM

Date : 10 mars 2022 - 09h15-12h20

Rédacteurs : Olivier ABELLARD, Sven MELLAZA, Pauline BLANCHARD



Documents support du groupe de travail

La présentation et le présent compte-rendu du GT 10 sont accessibles sur le site internet de chaque site :

- pour la [baie de Saint-Brieuc Est](#)
- pour le [Cap d'Erquy cap Fréhel](#)

Participants :

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Structure</u>
Bernard	CADIOU	Référent scientifique avifaune	Bretagne vivante -SEPNB
Virginie	RAIMBEAUX	Maitre de Port -Saint Cast	CCI 22
Nolwenn	HAMON	Chargé de mission ARP	CRPMEM Bretagne
Servane	LE CALVEZ	Chargée de mission	CDPMEM 22
Michel	BLAIN	Représentant	VivArmor Nature
Magali	LECLERCQ	Chargée de mission Politique maritime intégrée environnement marin	DML des Côtes d'Armor
Claire	TREHET		DDTM 22
Ophélie	LE CLOIREC	Chargée de mission N2000 Baie de Lancieux	DREAL Bretagne
Gérard	MAUGER	Vice-président	GECC
Pauline	BLANCHARD	Chargée de mission N2000 Mammifères marins	OFB - Délégation de façade atlantique
Olivier	ABELLARD	Chargé de mission N2000 oiseaux marins	OFB - Délégation de façade atlantique
Sven	MELLAZA	Chargé de mission N2000 habitats marins	OFB - Délégation de façade atlantique
Alexandre	BARBE	Chargé de mission DLAL FEAMP	Pays de Saint Brieuc
Alain	PONSERO	Conservateur de la RNN St Brieuc	Réserve naturelle nationale de Saint-Brieuc
Anthony	STURBOIS	Chargé de mission Scientifique	Réserve naturelle nationale de Saint-Brieuc
Morgane	OISEL	Chargée de mission	Saint-Brieuc Armor agglomération
David	ETIENNE	Technicien Rivière	Saint-Brieuc Armor agglomération
Aurélien	PIERRE	Chargé de mission	Syndicat mixte Grand site cap d'Erquy-cap Fréhel

Philippe	QUERE	Chargé de mission	Syndicat mixte Grand site cap d'Erquy-cap Fréhel
André	HAMON		Mairie de Pléneuf Val André
Yves	GAUTHIER	Représentant	UNAN
Jean-Paul	BAUDOUX	Représentant	UNAN
Marina	LE GURUN	Chargée du développement administratif, économique et financier	ONG BLUE FISH

Excusés

Pierre-Jean	BERTHELOT	Chargé de mission	DREAL Bretagne Comité régional
Cevina	PELLOUIN	Chargée de mission dev durable et sports de nature	Olympique et sportif de Bretagne - CROS
Anaïs	GUERIN	Responsable Environnement et Foncier – CAN – Groupe ROULLIER	CAN/UNICEM
Tristan	DI MEGLIO	Chargé de mission Mer	Planète Mer

Introduction

1. Contenu de ce compte-rendu

Ce compte-rendu rappelle le contenu des échanges et le libellé des objectifs opérationnels qui pourraient être retenus pour le volet marin des deux sites Natura 2000 « Cap d'Erquy Cap Fréhel » et « Saint Briec Est ».

2. Rappel : notion d'objectif opérationnel (OO)

- ▶ **L'objectif opérationnel** permet de **fixer un résultat concret** à atteindre à moyen terme pour développer ensuite un programme d'actions pertinent.
- ▶ La réussite de chaque objectif opérationnel **contribue progressivement à l'atteinte de l'objectif à long terme.**
- ▶ L'objectif opérationnel **conditionne la stratégie d'actions** mise en œuvre sur le terrain.
- ▶ L'objectif opérationnel **est évaluable.** Un indicateur et une cible (atteignable à atteindre) sont proposés pour chaque objectif opérationnel.

3. Objectifs du groupe de travail

Ce groupe de travail avait pour objectifs de discuter les **orientations stratégiques (objectifs opérationnels)** pour la conservation des habitats et espèces marines dans les **sites Natura 2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » et « Baie de Saint-Briec Est ».**

Cinq ateliers ont été organisés : OO Habitats marins, OO Oiseaux marins, OO Amphihalins, OO Mammifères marins, OO Transversaux.



4. Modus Operandi de ce groupe de travail

Pour chaque thématique, la liste des pressions identifiées lors du précédent atelier a été présentée pour chaque thématique en différenciant le niveau d'intensité des pressions (fort/faible) et le caractère déterminant de l'action selon l'échelle de mise en œuvre (locale/large). Pour chaque thématique, plusieurs OE ont été proposées et discutés.

5. Outils

- Participer à la réunion Zoom : <https://ofb-fr.zoom.us/j/99723667519>
 Identification des zones impactées : <https://umap.openstreetmap.fr/fr/>

Rappel a posteriori sur le document stratégique de façade

Le document stratégique de façade maritime Nord atlantique Manche Ouest a été validé en 2019. Les éléments qu'il comporte sont structurants pour la rédaction des documents d'objectifs de sites Natura 2000.

Le docob est rédigé selon les modalités prévues à l'article L. 414-2 du code de l'environnement qui indique « *En mer, jusqu'aux limites de la juridiction nationale, les plans, programmes, schémas et projets de travaux, d'ouvrages, d'aménagements, ainsi que les actes administratifs pris pour la gestion de l'espace marin, doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs et dispositions du document stratégique de façade. La compatibilité implique de ne pas contrarier les orientations fondamentales, ici les objectifs stratégiques et la carte des vocations.* »

Les objectifs opérationnels des docobs doivent donc présenter un niveau d'ambition au moins égal au document stratégique de la façade maritime dans lequel se situent les sites Natura 2000.

Atelier oiseaux marins

1. Les propositions d'objectifs opérationnels

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : OISEAUX MARINS	
Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Le dérangement	Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels*
Prédation	Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes
Perturbations ou perte d'habitatRenvoi aux objectifs opérationnels concernant les habitats marins
Collisions	Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer (application de la séquence éviter, réduire, compenser)*
Prélèvements par la chasse	Eviter ou adapter le prélèvement sur le domaine public maritime des espèces protégées et menacées au niveau européen*
Captures accidentelles	Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les Puffins des Baléares par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques*
Disponibilité alimentaire	Veiller à ce que les prélèvements n'impactent pas significativement la disponibilité alimentaire pour l'avifauneRenvoi aux objectifs opérationnels concernant les perturbations d'habitats marinsRenvoi aux objectifs transversaux concernant les contaminations chimiques
Pollutions marines	Contribuer à réduire la mortalité de l'avifaune en cas de pollution marine
La contamination chimiqueRenvoi aux objectifs opérationnels transversaux concernant les contaminants
Pollution accidentelle (via hydrocarbures ou substances synthétiques) renvoi aux objectifs transversaux concernant les contaminants et pollutions accidentelles

* Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

Anthony Sturbois (RNN Baie de Saint-Brieuc) pose la question des espèces protégées chassées. Il demande aussi comment les tirs d'effarouchement et les tirs létaux organisés par la profession conchylicole sont pris en compte.

- ➔ Les espèces d'oiseaux figurant à l'annexe 2 de la directive européenne oiseaux (DO) sont autorisées à la chasse.
- ➔ L'objectif de limitation du dérangement inclut les perturbations sonores telles que les détonations liées aux tirs pratiqués sur les zones conchylicoles. Celui relatif aux prélèvements permettra de traiter des activités de chasse et des autorisations de tirs de destruction d'espèces dans le cadre des activités conchylicoles.

Servane Le Calvez (CDPMEM 22) : On parle d'un objectif de réduction et d'impact significatif de la diminution de la ressource alimentaire sur l'avifaune, mais les données manquent. La Baie de Saint-Brieuc va être site pilote dans le cadre du PNA Puffin pour augmenter les connaissances sur les captures accidentelles par les activités de pêche. Mettre un objectif de réduction sans avoir la connaissance préalable est gênant. Le postulat de départ devrait être d'acquérir la connaissance pour identifier l'impact sur l'avifaune.

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) : On ne peut effectivement pas demander à réduire les captures quand elles ne sont pas connues.

Bernard Cadiou (Bretagne Vivante) propose de reformuler l'objectif, en inscrivant la notion de **risques** de captures accidentelles.

- ➔ La formulation de l'objectif opérationnel est en fait celle de l'objectif environnemental inscrit au DSF, qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions avant son approbation. Il est proposé par l'OFB de maintenir cette rédaction car des captures accidentelles par des pêcheurs récréatifs au filet sont avérées et d'ores et déjà rapportées par les acteurs eux même. Il est

cependant possible de proposer un objectif complémentaire visant la réalisation d'une amélioration de la connaissance (par exemple via la réalisation d'un diagnostic ou d'une étude spécifique). Proposition à garder en mémoire pour le GT Facteur Clé de réussite qui comprend un volet Connaissance. A ce sujet, il est rappelé qu'une action de connaissances est d'ores et déjà prévue en baie de Saint-Brieuc dans le cadre du PNA Puffins des Baléares en partenariat avec des pêcheurs du CDPMEM des Côtes d'Armor.

Philippe Quéré (SMGSCECF) : Une pratique nouvelle se développe : le drone FPV. Les participants font des figures acrobatiques en vol très bas au-dessus des falaises pour prendre et partager des vidéos. L'activité génère du dérangement en période de nidification et peut induire des échecs de reproduction des alcidés, qui tiennent leur seul œuf entre leurs pattes sur les corniches.

→ Cette nouvelle activité est traitée via l'objectif de limitation du dérangement. Il pourra donner lieu à des mesures de sensibilisation, de réglementation ou de prévention.

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) demande des précisions sur l'objectif relatif à la disponibilité alimentaire pour l'avifaune. Cette question relève plus de la thématique de la gestion des pêches et gestion des stocks que du champ de compétence de Natura 2000.

→ La disponibilité alimentaire est un enjeu de survie/ succès de reproduction alimentaire pour les espèces et notamment l'avifaune identifié via la Directive Oiseaux. L'objectif de veille proposé ici peut induire plusieurs types de mesures, comme par exemple la connaissance des gisements de mollusques disponibles pour les limicoles sur les estrans, la sensibilisation des pêcheurs de loisirs ou bien la participation aux discussions sur les activités de pêche professionnelle sur le prélèvement de proies des oiseaux piscivores.

Bernard Cadiou (Bretagne Vivante) indique que la zone d'alimentation des oiseaux concerne toute la Manche Ouest, ce qui échappe à la gestion locale. Les ressources alimentaires sont mal connues. Des études montrent que sur l'archipel des Sept-Iles la disponibilité alimentaire pour les fous de Bassan s'est fortement dégradée. A l'inverse le boom démographique des alcidés montre que les oiseaux trouvent une ressource alimentaire localement. Le problème vient surtout des grosses pêcheries industrielles au large. L'objectif est très général et nécessitera d'être décliné pour chaque groupes d'espèces selon leurs écologies alimentaires.

→ Cette déclinaison interviendra lors du programme de mesures.

Pauline Blanchard (OFB) rappelle que les prélèvements par la pêche sont un des facteurs influençant la disponibilité de la ressource alimentaire, mais l'intégrité des habitats marins et la qualité de l'eau sont aussi garants d'une ressource alimentaire suffisante pour l'avifaune.

Alain Ponsero (RNN Baie de Saint-Brieuc) indique qu'il n'y a pas que les prélèvements qui impactent la disponibilité alimentaire mais aussi les aménagements qui réduisent les habitats et les ressources alimentaires pour l'avifaune.

→ Pour ces aspects, on renvoie aux objectifs relatifs aux habitats marins et à la qualité de l'eau.

2. Les objectifs opérationnels résultant de la discussion

En gras : les modifications apportées suite au groupe de travail

Facteurs d'influence/Pression	Objectifs opérationnels finalement proposés
Le dérangement	Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels*
Prédation	Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes
Collisions	Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer (application de la séquence éviter, réduire, compenser)*
Prélèvements par la chasse	Eviter ou adapter le prélèvement sur le domaine public maritime des espèces protégées et menacées au niveau européen*, y compris dans le cas des destructions encadrées ciblées
Captures accidentelles	Réduire les captures et les risques de captures accidentelles d'oiseaux marins, et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les Puffins des Baléares par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques* Rq : introduction de la notion de risque. Des captures accidentelles sont d'ores et déjà constatées et rapportées par des acteurs de la pêche plaisance. Pour la pêche professionnelle, un diagnostic sera réalisé dans le cadre de la future ARP espèces. Des mesures adaptées aux pêcheurs pro concernés seront proposées au regard de ce diagnostic.
	Renvoi aux objectifs de connaissances dans la partie « facteurs clés de réussite »
Disponibilité alimentaire	Veiller à ce que la disponibilité alimentaire soit maintenue pour l'avifaune Rq : reformulation de l'objectif sans insister en particulier sur la pression de prélèvement
Pollutions marines	Contribuer à réduire la mortalité de l'avifaune en cas de pollution marine

*Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

Atelier mammifères marins

1. Les propositions d'objectifs opérationnels

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : MAMMIFÈRES MARINS	
Facteurs d'influence/Pression	Objectifs opérationnels proposés
Activités nautiques motorisés/Dérangement	- Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins*
battage de pieux (port), Opérations de déminage/ Bruit impulsif	- Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins* (+ amphihalins)
Pêche professionnelles et pratiques de pêche au filet/ Captures Accidentelles	- Réduire les captures accidentelles de mammifères marins, en particulier des petits cétacés*
Activités urbaines, agricoles, maritimes / Macro déchets et micro plastiques Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / déchets*
Activités urbaines, agricoles, maritimes /Contaminations chimiques chroniques Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / contaminant*
Naufrage ou accident /Pollution accidentelle hydrocarbures ou substances synthétiques Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / contaminant*

*Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

2. Discussion

Gérard Mauger (GECC) concernant l'objectif opérationnel visant à limiter le dérangement des mammifères marins insiste sur le fait que c'est d'abord le comportement du pilote et son caractère imprévisible plus que l'embarcation qui peut générer le dérangement des animaux. Il indique qu'un travail de stage de master II est prévu par le GECC en 2022 sur le sujet de la qualification du dérangement. Il indique également qu'un module spécifique de signalement de dérangement avéré pourrait être installé sur l'application OBSenMER.

Michel Blain (VivArmor) considère m'importance d'une communication auprès du grand public sur les bonnes pratiques pour éviter le dérangement des mammifères marins. Il suggère de s'appuyer sur des structures au contact du grand public comme le bureau des ports, les loueurs de navires et matériel nautique.

Virginie Raimbaux (Cci, Port de Saint Cast) explique que le port de Saint Cast postule pour l'obtention du label « Port Propre actif en biodiversité ». Elle précise que la mise à disposition d'information et flyer via le bureau du port n'est pas suffisant. L'animation doit se faire sur les pontons au contact direct du public.

Philippe Quéré (SMGSCECF) rappelle les problématiques de dérangement au large des Ebihens et considère qu'une part significative des pratiquants d'activités nautiques viennent du port de Saint Cast. Il constate l'intérêt d'un travail en commun de sensibilisation des acteurs du nautisme depuis ce port.

Gérard Mauger (GECC) estime que la communication sur les bonnes pratiques est essentielle auprès des promeneurs et autres usagers du littoral et de la mer. C'est un travail de fond qui donne des résultats. Il estime nécessaire cible les périodes de forte affluence touristiques.

➔ L'objectif opérationnel est reformulé ainsi :

Limiter/Réduire les comportements entraînant le dérangement des mammifères marins

Piste d'action envisageable : animation, sensibilisation ciblée sur les acteurs du nautisme en période estivale.

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne), rappelant la discussion sur les oiseaux marins et la nécessité de poser un constat avant de proposer des limitations, propose de reformuler l'objectif opérationnel proposé concernant les captures accidentelles de mammifères marins

→ L'objectif opérationnel est reformulé ainsi :

Evaluer et -si nécessaire- réduire le risque de captures accidentelles de mammifères marins, en particulier des petits cétacés

Piste d'action envisageable : diagnostic, sensibilisation ciblée sur les professionnels de la pêche et des pêcheurs amateurs.

David Etienne (Saint Brieuc Armor Agglomération), concernant la pression macro-déchets, évoque une expérimentation en cours visant installation de chaussettes au niveau des avaloirs d'eau pluviales. Cette démarche s'accompagne d'un travail de sensibilisation (flyers) concernant les avaloirs auprès des publics adultes les plus jeunes (via les centres aérés) mais aussi en direction des agents publics des collectivités.

Pas de discussion concernant le libellé de l'objectif opérationnel relatif au bruit.

3. Les objectifs opérationnels résultant de la discussion

En gras : les modifications apportées suite au groupe de travail

Facteurs d'influence/Pression	Objectifs opérationnels finalement proposés
Activités nautiques motorisées/Dérangement	- Réduire les comportements entraînant le dérangement anthropique des mammifères marins* Rq : reformulation de l'OO en insistant sur le comportement.
battage de pieux (port), Opérations de déminage/ Bruit impulsif	- Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins et des amphihalins*
Pêche professionnelles et pratiques de pêche au filet/ Captures Accidentelles	- Réduire les captures accidentelles et les risques de captures de mammifères marins, en particulier des petits cétacés * Rq : introduction de la notion de réduction du risque. - Renvoi aux objectifs de connaissances dans la partie « facteurs clés de réussite »

*Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux pour les pressions suivantes :

- Macro déchets et micro plastiques
- Contaminations chimiques chroniques
- Pollution accidentelle hydrocarbures ou substances synthétiques

Atelier poissons amphihalins

1. Les propositions d'objectifs opérationnels

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : POISSONS AMPHIHALINS	
Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Perte de continuité écologique	Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre*
Dont dégradation des conditions hydrographiques Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux concernant les conditions hydrographiques
Dont perturbations sonores Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux concernant les perturbations sonores
Perte ou perturbation d'habitat Renvoi objectifs opérationnels concernant les habitats marins
Blessures physiques et mortalité	Eviter la pêche illicite et le braconnage d'amphihalins Adapter les prélèvements d'espèces amphihalines et réduire les captures accidentelles*
Manque de connaissances	Accroître le niveau de connaissances sur les poissons amphihalins dans les cours d'eau et en mer
Contamination chimique Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux concernant la qualité de l'eau
Pollution accidentelle hydrocarbures ou substances synthétiques Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / contaminant et pollutions *

* Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

2. Discussion

Anthony Sturbois (RNN Baie de Saint-Brieuc) demande quelle est la différence entre la pêche illicite et le braconnage.

- ➔ On parle en fait ici de la même chose, le terme utilisé dans les documents officiels est celui de « pêche illicite non-réglémentée et non-déclarée », ou « pêche illégale ».
- ➔ Il est proposé de reformuler l'objectif « éviter la pêche illicite et le braconnage » en « lutter contre la pêche illégale ».

Philippe Quéré (SMGSCECF) rappelle l'importance des espèces fourrages qui fraient dans les zones estuariennes en limite de salure des eaux, comme l'éperlan. On s'intéresse aux amphihalins mais pas aux poissons fourrages. Le maintien des fonctionnalités des zones estuariennes, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau, est primordial pour tout un cortège d'espèces.

- ➔ Les objectifs concernant les habitats et la qualité de l'eau permettront d'intégrer la préservation de fonctionnalités des milieux estuariens.

David Etienne (Saint Brieuc Armor Agglomération) indique que du braconnage est pratiqué sur le Gouët au niveau du Port du Légué.

3. Les objectifs opérationnels résultants de la discussion

En gras : les modifications apportées suite au groupe de travail

Facteurs d'influence/Pression	Objectifs opérationnels finalement proposés
Perte de continuité écologique	Limitier les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre*
Blessures physiques et mortalité	Lutter contre la pêche illégale d'amphihalins Rq : reformulation de l'objectif
	Adapter les prélèvements d'espèces amphihalines et réduire les captures accidentelles* <i>Renvoi des objectifs de connaissances dans la partie « facteurs clés de réussite »</i>
Manque de connaissances	Accroître le niveau de connaissances sur les poissons amphihalins dans les cours d'eau et en mer

*Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

Atelier habitats marins

1. Habitats Intertidaux

1. Les propositions d'objectifs opérationnels

Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Perturbations d'habitats (PAP, fréquentation)	-Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux activités et usages maritimes*
Perte d'habitat	-Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur*
Ramassage/Eutrophisation	-Limiter l'impact des techniques et moyens de ramassage des algues vertes
Déchets	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Déchets
Turbidité	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Modification des conditions hydrographiques
Modification des conditions hydrographiques	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Modification des conditions hydrographiques
Eutrophisation	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Eutrophisation
Espèces non-indigènes	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Espèces non-indigènes
Contaminations chimiques & Pollutions accidentelles	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Contaminations chimiques

* Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

2. Discussion

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne), souligne la nécessité d'acquisition de connaissances sur les pressions induisant une perturbation d'habitat, avant de réduire ces pressions. Les objectifs opérationnels proposés sont larges, incluant certaines activités qui potentiellement n'impactent pas le milieu.

Claire Tréhet (DDTM22), rappelle que le document d'objectifs est un document sur le long terme qui sera révisé, décliné en fiches actions plus précises et animé par la suite. C'est cohérent d'afficher des objectifs larges, sans cibler à ce niveau certains habitats.

Anthony Sturbois (RNN Baie de Saint-Brieuc), indique que la formulation large de l'objectif actuel est pertinente. En effet s'il est avéré qu'une activité n'exerce pas de pressions, de fait elle n'est pas concernée par l'OO.

Olivier Abellard (OFB), rappelle que pour la pêche professionnelle, une démarche spécifique est prévue et que des mesures spécifiques seront discutées le moment venu au regard des résultats de l'analyse. Pour les autres activités c'est l'évaluation d'incidence qui s'applique. Le DOCOB est un document d'appui et un objectif large permet aux acteurs de s'auto-saisir de cette évaluation d'incidence, sans pour autant avoir un objectif spécifique à chaque activité, ce qui ne serait pas réaliste.

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne), demande à ce qu'on précise la différence entre Limiter et Réduire, et harmoniser le choix des termes (limiter \neq réduire).

Pauline Blanchard (OFB) : Propose limiter ou réduire.

Olivier Abellard (OFB) : La séquence officielle est Éviter Réduire Compenser, remplacer limiter par réduire est possible.

Anthony Sturbois (RNNE Saint-Brieuc) : Limiter et réduire ont un sens propre mais ne sont pas synonymes : Limiter peut signifier qu'il y ait une limite, et peut sous-entendre qu'il est accepté qu'une partie des habitats soit perdue. Réduire c'est s'engager dans une dynamique de réduction des pressions pour la perte d'habitat par rapport à une limite fixée. Ce sont deux notions importantes à expliciter et faire figurer dans le DOCOB.

David Etienne (Saint-Brieuc Armor agglomération) : on parle de perte d'habitat, mais pas de destruction d'habitat. On terme de communication/affichage, la terminologie « perte » paraît léger.

Olivier Abellard (OFB) : Une classification des pressions validées à l'échelle nationale (Document Stratégique de Façade), le terme perte sous-entend que l'habitat est détruit de manière permanente (ex : digue construite), quand il peut se restaurer on utilise perturbation d'habitats. Il suggère de conserver les termes utilisés dans le libellé des Objectifs Environnementaux (OE) du DSF NAMO adopté en 2019 et reconnu à l'échelle nationale.

Anthony Sturbois (RNN Saint-Brieuc Est) : Propose de justifier le référentiel par rapport aux termes utilisés dans le DOCOB, ou inscrire la définition dans le document.

Philippe Quéré (SMGSCECF) : Rappelle qu'il est important de souligner la pression du changement climatique, la Manche étant particulièrement sensible à ces changements.

Yves Gauthier (UNAN) : Rappelle que les travaux éoliens perturbent/détruisent des habitats au large, proches du site N2000, et demande la définition d'une zone protégée Natura 2000.

Olivier Abellard (OFB) : Ces travaux sont en dehors du site. Sur les sites N2000, les projets sont soumis à évaluation d'incidence. Il rappelle que le cadre N2000 n'est pas l'outil de protection le plus fort en soit, et n'exclue pas les activités. Certains outils réglementaires sont plus protecteurs, comme par exemple l'arrêté de protection de biotope (APB) pour les espèces ou les arrêtés de protection des

habitats naturels (APHN). Le cas échéant, ces outils de protection (souvent de taille limitée) peuvent eux être proposés au sein d'un site N2000, après concertation et débat public.

3. Les objectifs opérationnels résultants de la discussion

En gras : les modifications apportées suite au groupe de travail

Facteurs d'influence/Pression	Objectifs opérationnels finalement proposés
Perturbation d'habitats (PAP, fréquentation)	- Réduire les perturbations physiques sur les habitats intertidaux, notamment les herbiers, liées aux ouvrages , activités et usages maritimes. * Rq : les termes «habitats génériques et particuliers » sont remplacés par « habitats intertidaux, notamment les herbiers.... »
Perte d'habitat	- Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur*
Ramassage/Eutrophisation	- Limiter l'impact des techniques et moyens de ramassage des algues vertes

*Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

2. Habitats subtidaux

1. Les propositions d'objectifs opérationnels

Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Perte d'habitat	-Réduire les perturbations et les pertes physiques liées aux ouvrages activités et usages maritimes* -Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur*
Perturbations d'habitats	-Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles* -Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique**
Déchets	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Déchets
Turbidité	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Modification des conditions hydrographiques
Modification conditions hydrographiques	-Limiter la pression d'extraction sur les dunes hydrauliques de sables coquilliers (OE préventif pour BC du nord Baie de la Fresnaye)* ... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Modification des conditions hydrographiques
Espèces non-indigènes (chgt climatique) Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Espèces non-indigènes
Contaminations chimiques chroniques	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Contaminations chimiques
Pollutions accidentelles	... Renvoi aux objectifs opérationnels transversaux / Contaminations chimiques

*Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

** N.B.: Les cartes des ZFH (dont les ZFHi) seront produites dans le cadre de la mesure M004

2. Discussion

Philippe Quéré (SMGSCECF) : Confirme que le retour du poulpe en Manche est un retour à son habitat historique, mais qu'il faut apporter un point de vigilance sur ces pics démographiques, qui pourraient être semblables aux autres sites plus au sud.

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) : Des stages sont lancés par les CRPMEM et CDPMEM Finistère et Morbihan, pour étudier sa phénologie et les débarquements de pêche de cette espèce.

Nolwenn s'interroge sur la crépidule, qui est à la fois considérée comme une pression et présentée comme un habitat au titre de Natura 2000 avec des objectifs de conservation. Elle souhaiterait que soit clarifié le statut de cette espèce/habitat.

Discussion générale : « Réchauffement climatique » : Certaines espèces comme le thon apparaissent, pouvant induire une forte prédation, notamment sur les poissons fourrages. La présence d'importants bancs de maquereaux et la présence désormais quasi permanente des araignées sur la côte est également un signe de cette évolution des températures. Les thons étaient présents autrefois en Manche, l'impact n'est pas encore évalué. Cependant ces changements peuvent induire des changements de comportement/ activités associées et par exemple une augmentation de la pression de pêche en zone côtière.

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) : Note à nouveau que le libellé des objectifs est assez large. Comme évoqué précédemment, elle suggère de nuancer le terme « réduire » en « limiter ». Une analyse de risque est en cours pour nuancer les différentes pressions, en identifiant celles qui peuvent être tolérées et celles qui nécessitent des mesures de gestion. Natura 2000 a pour objectif de permettre le développement durable des activités en conservant les habitats. L'objectif n'est pas une réduction appliquée à toutes les activités mais en étudiant le contexte local.

Olivier Abellard (OFB) : Il rappelle que la cible nationale est la notion de « [zéro artificialisation nette](#) »¹. Cette notion est désormais étendue des surfaces terrestres aux surfaces marines. Ces objectifs de réduction sont génériques et correspondent à une ambition affichée dans le DSF qui nécessitera une déclinaison via les mesures à venir. Il propose de conserver le terme « Réduire » lorsqu'il était formulé de cette manière dans l'OE du DSF.

Michel Blain (VivArmor Nature) : L'objectif de zéro artificialisation des sols sur la bande littoral est également noté dans le plan d'action du SCOT du Pays de Saint-Brieuc et insiste fortement sur la maîtrise de l'urbanisation.

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) : Il serait nécessaire de justifier la mention de la zone des 3 milles dans le libellé de l'objectif opérationnel « réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires et subtidiaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles* ». De plus, questionnement sur la prise en compte des habitats circalittoraux dans la Directive Habitat Faune Flore, qui ne sont pas considérés dans la typologie Cahier d'habitats. Également, un questionnement sur l'identification des Zones Fonctionnelles Halieutiques (ZFH) à l'échelle du site.

Sven Mellaza (OFB) : Le Cahier d'Habitats ne prend pas en compte les habitats circalittoraux. La nouvelle typologie permet d'identifier ces habitats et vient compléter les lacunes des typologies, permettant l'intégration de ces habitats dans la directive. Les cartes des ZFH seront produites dans le

¹ La zéro artificialisation nette est une **notion inscrite dans le plan biodiversité** en 2018. L'objectif de la trajectoire "zéro artificialisation nette" est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation (d'où l'usage du mot "net"). Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout.

cadre de la mesure M004 du DSF. Effectivement elles ne sont pas réalisées à ce jour à l'échelle du site même si certains travaux préparatoires ont déjà été faits².

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) : Questionnement sur l'objectif de « Diminuer toutes les pressions sur les ZFH », la fonctionnalité halieutique est hors cadre Natura 2000.

UNAN (Yves Gauthier & Jean-Paul Baudoux) : Questionnement sur les pressions/enjeux qui rentrent dans le cadre de N2000.

Olivier Abellard (OFB) : Toutes les activités pouvant induire une perte ou une perturbation des habitats sont prises en considération. L'objectif est la protection de l'habitat en lui-même et les fonctionnalités qu'il induit. Ceci dit, l'objectif DCSMM sur les ZFH a été effectivement introduit dans le DSF NAMO via le descripteur « D1 - Poissons Céphalopodes ». Sa mise en œuvre est prévue initialement à l'échelle de la façade. Sa déclinaison à l'échelle du site N2000 est une possibilité mais probablement pas prioritaire.

➔ Proposition de supprimer l'objectif opérationnel sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance

3. Les objectifs opérationnels résultants de la discussion

En gras : les modifications apportées suite au groupe de travail

Facteurs d'influence/Pression	Objectifs opérationnels finalement proposés
Perte d'habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux activités et usages maritimes. Rq : les termes « perturbations physiques » sont supprimés du libellé pour plus de clarté et bien faire la distinction entre la pression « perte d'habitat » et la pression « perturbation d'habitat ». - Limiter les pertes physiques liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur.
Perturbation d'habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les perturbations physiques sur les habitats subtidiaux et circalittoraux liées aux ouvrages, activités et usages maritimes, notamment dans la zone des 3 milles. Rq : les termes « habitats circalittoraux » sont conservés même si dans le périmètre de ces deux sites N2000, la zone circalittorale est absente de BSBE et présente seulement au nord du site CECF. Le libellé « notamment dans la zone des 3 milles » est maintenu également car c'est le secteur le plus riche en terme de fonctionnalités et soumis à des pressions diverses (câbles, aménagements portuaires, sédiments de dragage, pêche). De plus c'est le libellé validé dans le DSF NAMO et une recommandation générale de l'IFREMER de protéger sur les façades Manche et Atlantique cette zone en particulier.
Modification des conditions hydrographiques	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la pression d'extraction sur les dunes hydrauliques de sables coquilliers Rq : objectif opérationnel préventif pour les bancs coquilliers situés au nord de la Baie de la Fresnaye

Rq : Suppression de l'OO sur les ZFHi

*Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

² <https://halieutique.institut-agro-rennes-angers.fr/files/fichiers/pdf/5864.pdf>

Atelier objectifs opérationnels transversaux

- Déchets
- Contaminants chimiques
- Eutrophisation
- Modification des conditions hydrographiques
- Espèces non indigènes
- Bruit



Pour ces OO, aucune proposition alternative n'a été formulée lors de ce GT. Les OO proposées, en grande majorité issus du DSF NAMO, sont donc simplement rappelés ci-dessous.

1. Déchets

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Déchets

(macro déchets & micro plastiques)


Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Activités terrestres	Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral*
Activités maritimes	Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes*

2. Contaminants chimiques

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Déchets

(macro déchets & micro plastiques)




Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Activités terrestres	Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral*
Activités maritimes	Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes*

3. Eutrophisation

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Eutrophisation



Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Pollutions diffuses et directes du bassin versant	Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur les zones marines eutrophisées* Ne pas augmenter les apports de nutriments dans les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation

4. Bruit

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Modification des conditions hydrographiques



Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Ouvrages maritimes, Extraction de matériaux, Dragage, Immersion de matériaux de dragage, Aménagements et rejets terrestres	Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats les plus sensibles (<i>habitats bancs de maërl</i> , <i>herbiers de zostères et laminaires</i>) et des principales zones fonctionnelles halieutiques*
Port et projets industriels, artificialisation du littoral	Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie*
Artificialisation, barrages, seuils, cales,....	Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières*

* Objectifs environnementaux issus du document stratégique de façade maritime

5. Espèces non indigènes

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Espèces non indigènes



Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Transport maritime	Limitier les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes (ENI) liés aux eaux et sédiments de ballast des navires
Aquaculture	Limitier les risques de dissémination des espèces non indigènes lors de l'introduction et du transfert des espèces aquacoles
Sources multiples	Limitier le transfert des espèces non indigènes (ENI) à partir de zones fortement impactées

6. Bruit

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Bruit



Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels proposés
Transport maritime, travaux (forage, tranchage)	Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime et les travaux en mer

Rappel de la notion d'indicateur et de cible pour un objectif opérationnel

L'atteinte des objectifs opérationnels doit permettre à terme d'atteindre les objectifs à long terme de maintien ou de restauration du Bon Etat Ecologique (BEE)³ des habitats et espèces du site et en particulier ceux dont l'enjeu est le plus fort.

A l'échelle locale de chaque site N2000 (voire de chaque groupe de sites), et afin de pouvoir évaluer les effets de la gestion, chaque objectif opérationnel doit être évaluable. A cet effet, il est proposé d'adjoindre un indicateur et une cible à chacun des objectifs opérationnels proposés.


Par ailleurs et pour chaque objectif opérationnel un inventaire des actions déjà existantes et mises en œuvre localement doit être réalisé avant d'en proposer éventuellement de nouvelles.

Cinq exemples sont proposés ci-dessous pour illustrer ces deux points (indicateur/cible et actions).

1. Exemple indicateur d'objectif opérationnel oiseaux marins

EXEMPLE POUR LES OISEAUX MARINS

CAPTURES ACCIDENTELLES



OO : Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les Puffins des Baléares, Yelkovan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques

Indicateur : Proportion des surfaces de zone de densité maximale à risque pour lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction des captures accidentelles sont prévues.

Cible : à définir

Actions déjà existantes :

- Mise en place de dispositifs et programmes de caractérisation / quantification des éventuelles captures accidentelles de Puffin des Baléares (PNA Puffin des Baléares)

Pistes de mesure Natura 2000 :

- Participation à la connaissance et à la réduction des captures accidentelles d'oiseaux en mer.

³ Remarque : Pour les habitats et espèces marine, l'évaluation du BEE s'appuiera -pour l'essentiel- sur les travaux d'évaluation réalisées tous les 6 ans à l'échelle de la façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest.

2. Exemple indicateur d'objectif opérationnel habitats marins

EXEMPLE POUR LES HABITATS MARINS
ABRASION PAR LES MOUILLAGES



OO : Eviter les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires intertidaux sensibles, notamment les herbiers de zostères par les mouillages, engins de pêche de fond et activités de pêche à pied

Indicateur : Nombre de nouvelles autorisations ou de renouvellements d'autorisation de mouillage générant une abrasion de fond, hors mouillage écologique, dans les herbiers de zostères

Cible : 0, dès mars 2022

Actions déjà existantes :


- Instruction par les services de la DDTM des côtes d'Armor des demandes d'AOT selon la réglementation en vigueur (réglementation)

Plates de mesure Natura 2000 :

- Information des usagers des mouillages écologiques les plus efficaces (information, sensibilisation...)

3. Exemple indicateur d'objectif opérationnel mammifères marins

EXEMPLE POUR LES MAMMIFÈRES MARINS
BRUIT SOUS MARIN



OO : Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins (D11-OE01)

Indicateur : Abondance moyenne des populations de mammifères marins dans le périmètre du parc éolien

Cible : Maintien des effectifs au regard des valeurs constatées lors de l'état de référence (2020-2021)

Actions déjà existantes :

- Application de la séquence ERC lors de la phase d'instruction des demandes de projet afin d'autoriser seulement les projets dont le bruit émis reste en dessous des valeurs seuils de fort dérangement pour les mammifères marins (seuil LE (p, 24h) < 185 db re 1uPa².s pour les cétacés haute fréquence) (instruction administrative)
- Stricte application des mesures de prévention d'impact du bruit par les opérateurs de chantier de travaux en mer (par exemple pour chantier éolien : forage uniquement avec soft start, ...). (Contrôle, Police)

Plates de mesure Natura 2000 :

- Vigilance concernant les effets du chantier sur les populations de mammifères marins (Suivis)

4. Exemple indicateur d'objectif opérationnel poissons amphihalins

EXEMPLE POUR LES POISSONS AMPHIHALINS
PERTE DE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE



OO : Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre (en lien avec OE D07-OE03) et si possible contribuer à l'effacement des ouvrages les plus impactants.

Indicateur : Nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés
Cible : en augmentation

Actions déjà existantes :


- Garantie de libre circulation en montaison et dévalaison sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement (PLAGEPOMI 2018-2023)
- Limitation de la fragmentation des cours d'eau afin de favoriser la circulation et le maintien de l'ichtyofaune (Plan de gestion de la RNN Baie de Saint-Brieuc)

Pistes de mesure Natura 2000 :

- Participation à la réduction des impacts des ouvrages existants, voire à leur effacement, et éviter les nouveaux projets d'ouvrages impactant les espèces piscicoles

5. Exemple indicateur d'objectif opérationnel transversal

EXEMPLE D'OBJECTIF TRANSVERSAL
DÉCHETS



OO : Contribuer aux actions collectives visant à réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes

Indicateurs : Quantités de déchets les plus représentés issus des principales activités maritimes sur le littoral et sur les fonds marins ;
Cible : tendance à la baisse

Actions déjà existantes :

- Exemples d'actions locale de gestionnaire d'AMP : 8 nettoyages/an dans la RNN de Saint Brieuc
- Exemple d'actions locales des collectivités : Réglementation REP + Mission sur les déchets plastiques mytilicoles (filets de catinage, les jupes tahitiennes, les cônes et les élastiques tous issus de la plasturgie) portée par le Pays de Saint Brieuc
- Exemple d'action conduites par les professionnels

Pistes de mesure Natura 2000 :

- Amélioration de la gestion des déchets dans les ports et facilitation de la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement
- Poursuite du déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité

Restitution des travaux sur la stratégie de gestion

Un rapport synthétisant l'ensemble des éléments relatifs à la gestion des habitats et espèces sera proposé d'ici fin avril 2022 pour le volet marin de chaque site N2000.

Pour chaque enjeu écologique, un tableau synthétique sera proposé. Le format du tableau de restitution par enjeu est indiqué ci-dessous.

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)
	Qu'est-ce qui est en jeu ?	Comment va l'enjeu ?	Où voulons-nous aller globalement... ... et plus précisément ?				Comment suivre la progression vers les OLT ?	
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)
	Qu'est ce qui peut modifier l'état de l'enjeux et quels sont les effets ?	Que devons-nous faire pour améliorer la situationet pour quels résultats ?			Comment suivre la progression vers les OO ?	Qu'allons-nous mettre en œuvre pour atteindre des résultats ?

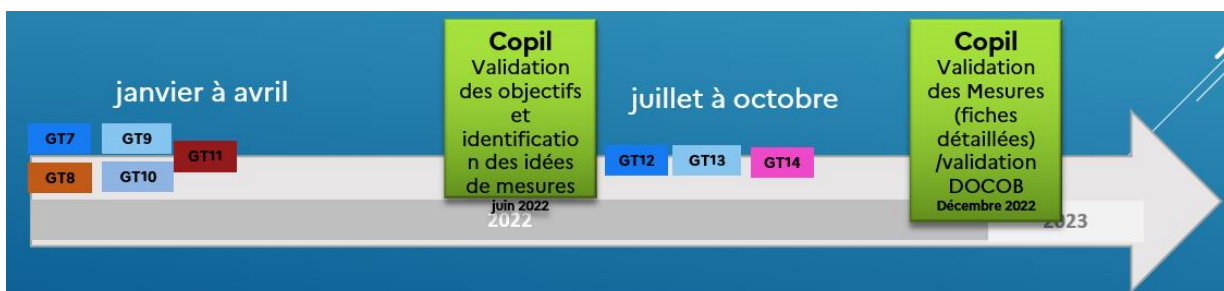
Calendrier et perspectives

Le prochain GT Facteur Clés de réussite traitera des thématiques :

- Gouvernance efficiente
- Sensibilisation des acteurs du territoire
- Connaissance & Méthode

L'objectif sera de discuter les propositions de rédaction des objectifs opérationnels concernant ces trois thématiques et d'identifier les pistes d'actions complémentaires à prévoir de mettre en œuvre au regard des mesures déjà existantes.

Ce travail constituera la première étape avant la rédaction du contenu précis de ces actions. Ci-dessous le calendrier prévisionnel des prochains groupes de travail.



Contacts par thématique

Volet marin

-**Sven Mellaza** : *thématique habitats marins*

@ : sven.mellaza@ofb.gouv.fr tel : 02 33 69 20 85

-**Pauline Blanchard** : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins*

@ : pauline.blanchard@ofb.gouv.fr tel : 02 40 13 40 20

-**Olivier Abellard** : *thématique mammifères marins*

@ : olivier.abellard@ofb.gouv.fr tel : 02 33 69 20 82

Volet terrestre

-**Morgane Oisel** : *thématique diagnostic écologique terrestre*

@ : morgane.oisel@sbaa.fr tel : 02 96 68 23 58

-**Aurélien Pierre** : *thématique diagnostic écologique terrestre*

@ : natura2000revision@caperquyfrehel.fr tel : 02 96 41 50 83

Accéder aux sites Internet

- pour la Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

- pour le Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>